

***Le plus grand bonheur pour le plus grand nombre de Jeremy Bentham :
un utilitarisme cosmopolitique.***

(B. Bourcier, ETHICS - EA 7446, Université Catholique de Lille)

L'utilitarisme benthamien a souvent servi de repoussoir aux partisans du cosmopolitisme. Accusé de promouvoir l'internationalisme libéral et d'avoir contribué à l'expansion de l'Empire britannique, l'éviction de Bentham s'est trouvée renforcée au XX^e siècle avec l'attention renouvelée pour le panoptique préfigurant ainsi l'antithèse par excellence du cosmopolitisme, à savoir, une dystopie politique du contrôle totalitaire. Si la littérature benthamienne elle-même et l'histoire de la pensée politique ne sont pas pour rien dans ce diagnostic négatif, il reste que l'état de la question a bien changé. Il s'agit ici de comprendre comment et pourquoi la philosophie benthamienne prend à bras le corps l'idéal normatif du cosmopolitisme pour en proposer un nouveau sens utilitariste.

La compréhension du cosmopolitisme utilitariste de Bentham ne saurait éluder les raisons différenciées qui ont ensemble œuvré à son éclipse dans l'histoire du cosmopolitisme. Notre article propose en cela la mise en évidence du cosmopolitisme benthamien en revenant, dans un premier temps, sur les raisons de sa disqualification pour enfin, dans un second temps expliquer les points centraux du cosmopolitisme utilitariste de Bentham.

Tout d'abord, je voudrais montrer que l'internationalisme libéral de Bentham repose sur une lecture très insuffisante de l'auteur puisqu'elle se concentre sur un corpus de textes très réduit (*Introduction aux principes de morale et de législation* et les *Principles of International Law – The Works of J. Bentham*, édition J. Bowring, vol. ii, 1843) et vise fondamentalement à incorporer Bentham dans la famille des théoriciens rationalistes des relations internationales. Cette lecture, nous le verrons, semble avoir connu deux moments : le premier présentant Bentham en partisan d'une théorie plutôt réaliste fondée sur une compréhension minimale du principe normatif du *plus grand bonheur pour le plus grand nombre* dans son rapport à la théorie de l'État, et, le second, développant une lecture libérale trouvant sa raison dans l'intérêt pour le concept de « sécurité » chez Bentham qui a alimenté la lecture « rationaliste libérale » de la théorie benthamienne des relations internationales. Ces lectures se fondent sur un même corpus minimal des écrits benthamiens et sur l'idée que l'utilitarisme benthamien est fondamentalement un théoricien de l'intérêt et de l'*homo oeconomicus* en particulier. Dans un second temps, je présenterai la pensée internationale de Bentham comme relevant du cosmopolitisme. Contrairement aux interprétations précédentes, notre interprétation de la

pensée benthamienne se fonde tout d'abord sur un corpus¹ beaucoup plus large, une meilleure connaissance des écrits benthamiens et une lecture ouverte sur l'œuvre globale de Bentham plutôt que sur une idée, un principe ou un élément extrait du tout de sa pensée. Enfin, cette analyse revêt une dimension analytique fondamentale qui tient au concept même de « cosmopolitisme » et à la compréhension de ses aspects normatifs.

I – *Le principe du plus grand bonheur pour le plus grand nombre* comme matrice de l'internationalisme libéral benthamien.

Dans ce premier temps, je propose de revenir sur les raisons pour lesquelles Bentham a été lu et compris comme un adversaire du cosmopolitisme. Dans cet examen, deux types de raisons sont au principe de cette disqualification. En premier lieu, ce sont des raisons historiques relevant du rapport de l'utilitarisme à l'histoire de l'Empire britannique. Bentham n'est pas un penseur du cosmopolitisme car en œuvrant pour l'expansion de l'Empire britannique, la philosophie utilitariste a montré son opposition totale à l'idéal normatif cosmopolitique. En second lieu, c'est bien l'interprétation de sa pensée philosophique qui, suivant une lecture internationaliste du principe d'utilité, a argumenté en faveur de l'idée que Bentham n'était pas un théoricien du cosmopolitisme. Si la seconde raison occupera largement notre analyse dans ce premier moment, revenons tout d'abord sur le premier point historique.

L'utilitarisme au ban du tribunal de l'histoire

Bentham et l'utilitarisme plus généralement ont longtemps eu l'image de partisans de l'impérialisme et, à ce titre, d'idéologue de l'expansion coloniale britannique. Ceci provient assez largement, d'une part, des amis, intellectuels et hommes politiques se réclamant de l'héritage des idées de Bentham et, pour une autre part, du développement historique de l'utilitarisme qui, du début du XIX^e siècle à l'époque victorienne, a vu notamment deux de ses

¹ Il faut souligner sur ce point le fait que tout travail sur l'œuvre de Bentham est contraint par l'histoire et l'état d'avancement de l'édition scientifique des œuvres complètes du philosophe londonien. L'interprétation de Nancy Rosenblum se fonde sur l'ancienne édition des œuvres de Bentham (*The Works of Jeremy Bentham*, 11 volumes, Edimbourg, éd. J. Bowring, 1843).

représentants les plus éminents (James Mill et John Stuart Mill) devenir des acteurs de l'impérialisme britannique en travaillant pour la Compagnie des Indes.

Bentham a connu une popularité croissante² acquise notamment grâce à la publication et aux traductions³ nombreuses de son livre *Traité de Législation Civile et Pénale*. Des lecteurs des quatre continents découvrent alors les idées benthamiennes et certains se mettent assez vite à correspondre avec lui assez rapidement. Des gouvernants des Indes Britanniques et des hommes de loi d'Amérique latine (Colombie, Mexique) s'intéressent à la théorie juridique et à l'utilitarisme benthamien. Cette réception internationale des idées benthamiennes joue un rôle important dans cette histoire. En effet, chacun des disciples et correspondants ne va pas hésiter en s'appropriant les idées de Bentham à travestir celles-ci suivant ses propres enjeux. Cette réappropriation est très largement une déformation⁴ de la pensée benthamienne et a conduit ainsi à l'image colonialiste et impérialiste du philosophe londonien.

James Mill travailla à partir de 1819 pour la Compagnie des Indes de l'Est (comme assistant contrôleur), John Stuart Mill entra dès l'âge de ses seize ans dans la Compagnie des Indes (1822) et y travailla pendant de longues années. Le fait que les deux grands théoriciens de l'utilitarisme ont directement participé au développement et à l'organisation de l'une des entreprises symboliquement fortes de l'Empire britannique marqua pendant longtemps l'historiographie de l'utilitarisme. La révision apportée récemment par la littérature en histoire des idées politiques et en philosophie a notamment passé par l'examen précis de la pensée benthamienne mais aussi par une plus grande attention à ce qui distingue Bentham de James

² *Jeremy Bentham: Legislator of the World, Current Legal Problems*, P. Schofield, Vol. 51, éd. M. Freeman, Oxford, Oxford University Press, 1998, p.115-147.

³ Le livre *Traité de législation civile et pénale* a été traduit en français dès 1802 puis en russe, en italien, en espagnol, en allemand pour finir par la publication anglaise de la traduction effectuée à partir de l'édition française d'É. Dumont en 1830 sous le titre *Principles of Legislation*.

⁴ L'historiographie récente en histoire des idées politiques ont assez largement contribué à porter cette révision du rôle de Bentham dans l'histoire de l'impérialisme et du colonialisme britannique.

Jennifer Pitts, *Naissance de la bonne conscience coloniale, Les libéraux français et britanniques et la question impériale (1770-1870)*, trad. fr. M. Cordillot, Les éditions de l'Atelier, 2008. *Une utopie utilitariste : Jeremy Bentham et les colonies*, Annie L. Cot, dans, *Le libéralisme à l'épreuve : de l'empire aux nations (Adam Smith et l'économie coloniale)*, Cahiers d'économie politique, n°27-28, 1996. *Bentham and the Development of the British Critique of Colonialism*, P. J. Cain, dans, *Utilitas*, Vol.23, Issue 01, mars 2011, p.1-24. *Bentham on Spanish Protectionism*, P. Schwartz et C. Rodriguez Braun, *Utilitas*, Vol. 4, Issues 04, Mai 1992, p.121-132. *'A Great People Struggling for Their Liberties': Spain and the Mediterranean in the Eyes of the Benthamites*, G. Alonso, *History of European Ideas*, 41:2, 2015, p.194-204. Jennifer Pitts, "Great and Distant Crimes", *Empire in Bentham's Thought*, dans, *Selected Writings Jeremy Bentham*, éd. S. G. Engelmann, Yale University Press, 2011, p.478-500. Jennifer Pitts, *Empire colonial et universalisme juridique au XVIIIème siècle*, dans, *Penser l'Europe au XVIIIème siècle, commerce, civilisation et empire*, dir. A. Lilti et C. Spector, Oxford, Oxford University Studies in the Enlightenment, Voltaire Foundation, 2014, p.71-89. Sankar Muthu, *Enlightenment Against Empire*, Princeton, Princeton University Press, 2003. Bart Schultz et Georgios Varouxakis, (éd.), *Utilitarianism and Empire*, Lexington Books, 2005. Duncan Bell, *Victorian Visions of Global Order, Empire and International Relations in Nineteenth-Century Political Thought*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007. Plus récemment, c'est le dernier ouvrage de Duncan Bell qui établit l'analyse la plus complète sur cette question. *Reordering the World, Essays on Liberalism and Empire*, Princeton, Princeton University Press, 2016.

Mill et John Stuart Mill. Ce premier point rappelle ainsi qu'au-delà du seul examen proprement analytique de la pensée benthamienne, les conséquences de l'histoire et du développement des idées benthamiennes ont largement agi comme des causes importantes dans l'évaluation de sa pensée politique internationale. L'examen des analyses récentes entreprises en histoire des idées politiques permet ainsi d'évacuer un premier ordre de raison ouvrant la voie vers l'examen philosophique du cosmopolitisme benthamien.

Lectures de l'internationalisme benthamien

Au cours du XX^e siècle, l'étude analytique plutôt qu'historique de l'œuvre benthamienne a, jusqu'à une date récente, largement contribué à asseoir l'idée de l'internationalisme libéral benthamien. Nous proposons d'examiner spécifiquement comment la lecture internationaliste a été construite en examinant notamment les deux ouvrages décisifs qui ont étayé cette interprétation. La première étude est conduite par Nancy L. Rosenblum⁵ (1978) et la seconde par Gunhild Hoogensen⁶ (2005). Ces deux interprétations proposent une lecture internationaliste organisée suivant une vision hiérarchique et verticale de l'ordre politique mondial distinguant les États comme les seuls sujets de l'ordre international. Les deux auteures reprennent deux caractéristiques fondamentales qui définissent assez classiquement l'approche internationaliste en histoire des idées politiques.

Toutes deux analysent la pensée benthamienne au prisme d'une ontologie internationaliste classique où l'international est compris comme un ordre indépendant et autonome de la vie politique nationale. Cette conception guide alors tout l'examen des questions proprement normatives (le contenu et le sens de la justice, de la paix, des devoirs des États et des droits des peuples et des individus) de telle sorte qu'elle privilégie l'idée que le principe d'utilité a prioritairement un rôle pour la promotion du bonheur de chaque société domestique et n'a que de manière secondaire et dérivée, un rôle international. Au-delà de cet accord et la reconnaissance de Bentham comme un théoricien des relations internationales⁷,

⁵ Nancy L. Rosenblum, *Bentham's Theory of the Modern State*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1978.

⁶ Gunhild Hoogensen, *International Relations, Security and Jeremy Bentham*, New York, Routledge, 2005.

⁷ Pour d'autres articles suivant cette lecture internationaliste, nous renvoyons à : *Jeremy Bentham et la théorie des relations internationales*, Philippe Ch.-A. Guillot, p.229-253, in, *Bentham juriste, L'utilitarisme juridique en question*, dir. G. Tusseau et M. Bozzo-Rey, Economica, Coll. « Etudes Juridiques », 2011. ; *Bentham et le droit international*, Armand Guillot, dans, *Bentham juriste : l'utilitarisme juridique en question*, dir. Malik Bozzo-Rey et Guillaume Tusseau, Coll. « Etudes Juridiques », Economica, 2011. ; *Models of international organization in perpetual peace projects*, D. Archibugi, *Review of International Studies* (1992), 18, p. 295-317; *Jeremy Bentham and the Fashioning of "International Law"*, M. W. Janis, *The American Journal of International Law*, Vol.78, N°2 (Apr., 1984), p.405-418; *Jeremy Bentham et le droit international*, Julien Cazala, *Revue Générale de Droit*

les analyses de Rosenblum et d'Hoogensen diffèrent quant à la compréhension du principe d'utilité, à la valeur accordée à certains textes et œuvres de Bentham, et enfin, à la nature et fonction des arguments en présence dans la philosophie benthamienne. Nous nous attacherons ici à expliquer et commenter chacune de ces deux interprétations.

1/ La lecture 'réaliste' de l'internationalisme benthamien par Nancy L. Rosenblum. *Bentham's Theory of Modern State*.

Le livre de Nancy Rosenblum est une explication complète de la théorie de l'État de Bentham à partir de laquelle est pensée la théorie des relations internationales du philosophe londonien. Dans ce cadre, Rosenblum inscrit au principe de son interprétation l'analogie de rapport entre l'individu et l'État. De même que l'État s'impose selon Bentham pour régler l'appétit égoïste des individus et former leurs espérances d'après le principe d'utilité, les relations internationales sont marquées par une anarchie consécutive à l'égoïsme moral des États qui doit être ordonné par l'utilité. Cette interprétation emprunte à la tradition réaliste puisque l'interprétation de l'état de nature ou de l'état d'anarchie des relations internationales est selon Rosenblum au fondement de la théorie des relations internationales benthamiennes. En effet, le danger de l'anarchie internationale est alimenté par la lutte égoïste des États visant la satisfaction de leurs intérêts particuliers. Cependant, Rosenblum explique alors que Bentham s'oppose à la compréhension réaliste irrationnelle, c'est-à-dire passionnelle des relations internationales où l'inimitié et le conflit entre État n'est que le pur produit de passions (envies, haines, quête d'honneur, surestimation et supériorité morale, etc.). À l'inverse, souligne-t-elle, la rationalité de l'État benthamien (c'est-à-dire pour Rosenblum, *in fine* celle du calcul du législateur) est certes une rationalité égocentrique - chacun des États vise à maximiser ses propres intérêts - mais celle-ci permet toutefois d'ordonner rationnellement les relations internationales de sorte que le principe d'« utilité commune⁸ » apparaisse à tous les États comme une ligne de résistance bénéfique pour tous. Dans les premiers pas de son explication, Rosenblum se fonde en premier lieu sur le début du texte *Principes du Droit International* :

International Public, 2005, N°2, p.363-387; Aurélie Knüfer, « "Droit international" et opinion publique de Jeremy Bentham à John Stuart Mill », *Revue d'études benthamiennes* [En ligne], 13 | 2014, mis en ligne le 01 septembre 2014, consulté le 10 mars 2017. URL : <http://etudes-benthamiennes.revues.org/726>

⁸ *Principles of International Law*, Bowring, Vol. II, *The Works of Jeremy Bentham*, Vol. II, Thoemmes Press, 1995 [reprint of 1843] Edimbourg, p.540-560.

Si un citoyen du monde⁹ avait à rédiger un code international universel, qu'est-ce qu'il se proposerait pour but ? Ce serait l'utilité commune et égale de toutes les nations. Ce serait là et son penchant & son devoir¹⁰.

Il s'agit de régler les droits & les devoirs que doit avoir chaque nation par rapport à chaque autre. Supposons pour un moment un législateur désintéressé : le but de ses règlements ce serait leur utilité commune de toutes les nations indistinctement. Or parmi les souverains un tel législateur ne se trouverait guères : s'il ne dépendrait que d'eux le but que, on se proposerait, chacun ne serait qu'[à] son intérêt propre. S'il s'en trouvait quelque part, ce serait parmi les particuliers : parmi les philosophes¹¹ qui, élevés au-dessus de la région des intérêts exclusifs & des préjugés, envisagent d'un œil égal & les prétentions de toutes les nations. Ce serait peut-être trop espérer que le souverain lui-même, quel qu'il fut, en serait du nombre : cependant il ne lui en conviendrait pas moins de se mettre à leur place. La connaissance du but que se proposerait le citoyen du monde, l'ami commun des hommes, serait utile au souverain particulier comme tel à deux égards¹².

Rosenblum prend ce texte pour la ligne directrice fondamentale de la théorie benthamienne des relations internationales. Selon ce texte, Bentham établit l'« utilité commune » comme étant le principe utilitariste visant à régler les guerres et la coopération entre les États à l'international.

L'interprétation de Rosenblum repose en premier lieu sur l'idée que la philosophie benthamienne inclut un élément réaliste indépassable, l'égoïsme moral des individus. La violence, les conflits et rapports de force n'existent qu'en rapport à cet égoïsme moral. Tout

⁹ Ces citations sont extraites de la transcription des manuscrits originaux de J. Bentham écrits en français et diffèrent en certain point du texte *Principles of International Law* édité par Bowring. La référence UC renvoie à la collection des manuscrits benthamiens détenus à l'University College London, les numéros en chiffre romain réfèrent au numéro de la boîte dans laquelle sont entreposés les manuscrits et les chiffres arabes à la pagination de chaque manuscrit. Précisons que dans ce manuscrit, deux expressions intéressantes, introduites comme alternatives de « citoyen du monde » dans le manuscrit, sont barrées ici : ~~philantropie impartial/ habitant de la terre~~. Enfin, il faut noter que le concept « citizen of the world » trouve sa première occurrence en anglais philosophique chez Francis Bacon : « If a man be gracious and courteous to strangers, it shews he is a citizen of the world, and that his heart is no island cut off from other lands, but a continent that joins to them. » *The Works of Francis Bacon*, Vol. XII, *Essays on Counsels civil and moral*, XIII. *Of Goodness and Goodness of Nature*, eds. James Spedding, Robert Leslie Ellis and Douglas Denon Heath, Brown and Taggard, Boston, 1860, p.118-121.

¹⁰ UC, xxv-001.

¹¹ Le manuscrit montre aussi d'autres expressions alternatives à « philosophes » : « ces écrivains/les philanthropes citoyens du monde ».

¹² UC, xxv-001.

l'effort de la doctrine utilitariste est alors d'organiser rationnellement, c'est-à-dire à partir de l'utilité, les droits et devoirs incombant aux États de sorte que toute guerre trouve une réponse utilitariste juste et efficiente. Interdire de manière absolue la guerre et les conflits pour imposer la paix inconditionnellement est pour Bentham un 'idéal' absurde puisque cela revient alors à nier l'égoïsme fondamental des individus et des États dans leur poursuite du bonheur. La théorie des relations internationales est alors, nous dit Rosenblum, une théorie normative qui doit répondre à l'action. Celle-ci doit en premier lieu servir et guider l'action des souverains à l'international.

Rosenblum développe une explication de la rationalité des relations internationales et de l'État dans son rapport à la « Raison d'État¹³ » qu'incarne notamment le législateur benthamien. L'introduction du concept de « Raison d'État » par Rosenblum dans sa démonstration permet à celle-ci de renvoyer dos à dos la lecture cosmopolitique de Bentham (fonder sur l'individualisme et l'égalitarisme moral de la doctrine utilitariste) et la lecture purement libérale de la théorie des relations internationales benthamiennes. Rosenblum précise tout d'abord que Bentham n'est pas un théoricien de la « Raison d'État¹⁴ » au sens précis du terme mais que les recommandations de prudence, la recherche de la consolidation de l'État et d'un système européen réglé autour de la reconnaissance mutuelle des souverainetés indépendantes renvoient à une théorie des relations internationales qui s'articule très fortement sur l'organisation politique étatique.

Pour Rosenblum, cette rationalité de l'État est entièrement réduite au calcul du législateur veillant à la maximisation de ses propres intérêts particuliers. En effet, le principe d' « utilité commune » que Bentham présente dans *A Plan for an Universal and Perpetual Peace*¹⁵ n'est que l'expression concordant avec cette « Raison d'État » puisque seul le législateur agit en vue de la promotion directe *du plus grand bonheur pour le plus grand nombre*. Le principe d' « utilité commune » règle les relations internationales, c'est-à-dire, aménage une coopération entre les États fondée sur le respect de leur recherche mutuelle à la satisfaction de leurs intérêts particuliers. L'artificialité de la paix et de la coopération repose alors sur la capacité du principe normatif à régler les relations internationales. Pour Rosenblum, il faut alors comprendre que l'internationalisme benthamien exige le

¹³ Nancy L. Rosenblum, *Bentham's Theory of the Modern State*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1978, p. 108-111.

¹⁴ Giovanni Botero, *De la Raison d'Etat, (1589)*, trad. fr. Pierre Benedittini et Romain Descendre, Coll. « NRF », Gallimard, 2014. Stéphane Bonnet, *Droit et raison d'État*, Coll. « Les Anciens et les Modernes », Classiques Garnier, 2012.

¹⁵ *Principles of International Law*, Jeremy Bentham, *The Works of Jeremy Bentham*, éd. J. Bowring, Vol. II, [reprint of 1843] Edimbourg, Thoemmes Press, 1995, p. 535-561.

remplacement de l'impératif de maximisation des intérêts (à l'international, celui-ci ne peut que découler nécessairement sur l'entrée en guerre et reconduire à l'état de nature) par une règle de prudence commune qui est la condition bien comprise de la satisfaction des intérêts propres à chaque État et du respect des intérêts de chaque État. Pour Rosenblum, l'« utilité commune » ne signifie pas autre chose. Si, à l'international, la satisfaction des intérêts de l'État se comprend et se définit, en premier lieu, en regard du bonheur de la communauté nationale, c'est-à-dire ultimement, de la satisfaction des intérêts des individus nationaux¹⁶, le principe *du plus grand bonheur pour le plus grand nombre* n'est pas pour autant abandonné. En effet, le principe fondamental de l'internationalisme benthamien vise seulement à établir un système minimal de coopération des États les faisant sortir de l'état de nature. Ce modèle internationaliste présuppose ainsi la séparation de la politique étrangère et de l'international en général avec la politique interne et ce en vue d'asseoir la priorité accordée à la politique interne. En ce sens, nous pourrions dire que pour Rosenblum, c'est le principe même *du plus grand bonheur pour le plus grand nombre* qui induit fondamentalement un « nationalisme méthodologique » puisque, ultimement c'est avant tout le bonheur de la communauté nationale qui importe dans le calcul du législateur.

Le principe de l'« utilité commune » fonde alors un équilibre minimal de l'ordre international puisqu'il n'impose pas des règles positives et obligatoires (le droit international n'est pas un droit accompagné de sanction) dans la conduite de la politique étrangère des États et permet, à tout le moins, d'éviter la conduite la plus anarchique des États qui faisait l'actualité du XVIII^e siècle (les guerres de conquête notamment). De là, la guerre n'est pas proscrite mais elle se définit comme une « procédure » qui, suivant l'« utilité commune » peut justifier, pour un État, l'entrée en guerre en raison des droits et devoirs des États. L'« utilité commune » est toujours indexée à la priorité accordée au plus grand bonheur pour chaque État dessinant une doctrine minimale de la « guerre juste » qui, pour Rosenblum, définit les droits et devoirs de chaque État. Ainsi, la légitimité de la guerre se comprend à partir de la compréhension impersonnelle de la justice. La guerre reste une manière de compenser une perte, de reprendre son droit au bonheur pour un État et reste la seule voie possible pour combler l'injustice subie. Dans cette compréhension utilitariste du *jus ad bellum*, Rosenblum distingue chez Bentham deux apports spécifiques. En premier lieu, le critère de l'intention droite trouve sa traduction utilitariste sous la forme de l'interdiction

¹⁶ On pense notamment ici à ce que Bentham écrit dans Introduction aux principes de morale et de législation : « Qu'est-ce donc que l'intérêt de la communauté ? La somme des intérêts des divers membres qui la composent. » *Introduction aux principes de la morale et de la législation*, Jeremy Bentham, chap. 1, trad. fr. Centre Bentham, coll. « Analyse et Philosophie », Paris, Vrin, 2011, p.27.

d'entrer en guerre par « mauvaise foi¹⁷ » comprise comme relevant de l'ambition, de la vanité et de la malveillance des États. En second lieu, le critère du dernier recours disparaît puisque la guerre comprise comme procédure dit précisément que la guerre est le moyen de compenser une perte de bonheur. L'« utilité commune » fonde bien alors un ordre international où l'action de l'État est toujours définie prioritairement par la considération de son bonheur national et doit, en cas de conflit avec un autre État, toujours veiller à la défense de ses intérêts nationaux jusqu'à entrer en guerre en accord avec les conditions définies par l'« utilité commune ». Depuis cette interprétation réaliste de l'internationalisme benthamien, Rosenblum critique l'optimisme du nom donné par Bentham à son projet internationaliste : « Paix perpétuelle ».

Dans cette interprétation de la théorie benthamienne des relations internationales, la compréhension minimale et nationale du principe d'utilité et de la rationalité de l'État constituent les éléments fondamentaux de la démonstration de Rosenblum. La doctrine utilitariste est irrémédiablement vissée à l'objet « relations internationales » non seulement du fait de la priorité accordée à l'organisation étatique et au rôle central du législateur mais aussi parce que la théorie normative internationale benthamienne se définit par la seule référence au principe d'« utilité commune ». Cette lecture de l'internationalisme benthamien proposée par Rosenblum revêt plusieurs limites. Tout d'abord, la limitation de l'égale considération morale du bonheur de chacun par la priorité accordée aux communautés nationales demeure inexpliquée et problématique. Ensuite, Rosenblum se concentre sur le rôle du Législateur au détriment des écrits prolixes de Bentham sur l'aménagement des institutions et ce notamment dans son rapport à la théorie du droit benthamienne. Son interprétation accorde une valeur principielle et exclusive au texte *Principles of International Law* dans l'élucidation de la réflexion internationale benthamienne méprisant par-là les autres œuvres de Bentham. Enfin, cette interprétation de l'internationalisme benthamien conduit inéluctablement à interroger la cohérence de l'utilitarisme benthamien et notamment du statut du principe d'utilité compris comme maximisation de l'intérêt du plus grand nombre.

¹⁷ *Principles of International Law*, Jeremy Bentham, *The Works of Jeremy Bentham*, éd. J. Bowring, Vol. II, [reprint of 1843] Edimbourg, Thoemmes Press, 1995, p. 544-548.

2/ La lecture ‘libérale rationaliste’ de l’internationalisme benthamien par Gunhild Hoogensen.

Contrairement à Rosenblum, l’interprétation d’Hoogensen ne se fonde plus sur l’ancienne édition¹⁸ mais sur la nouvelle édition des œuvres benthamiennes¹⁹. Le premier chapitre de son étude s’ouvre ainsi sur les difficultés inhérentes à la qualité éditoriale du texte *Principles of International Law*. Elle y présente une analyse comparée entre le texte publié dans l’édition Bowring et les manuscrits rassemblés dans la boîte xxv des archives benthamiennes²⁰. Le texte intitulé « *Principles of International Law* » (Bowring, ii) composé de quatre essais n’est pas de la main de Bentham mais résulte d’une construction de différents manuscrits que l’éditeur John Bowring a finalisés, accordés ensemble et publiés dans l’ancienne édition *The Works of Jeremy Bentham* de 1843. L’histoire éditoriale de ce texte est alors minutieusement analysée et commentée par Hoogensen.

Contrairement à la plupart des théoriciens des relations internationales (de Raymond Aron²¹ à Dario Battistella²²) et des philosophes (de Simon Caney²³ à Daniele Archibugi²⁴) citant Bentham, sa critique de l’édition des textes fondée sur le retour aux manuscrits rompt avec un certain enthousiasme interprétatif. Fort de cette connaissance des manuscrits, Hoogensen analyse ce texte et situe prudemment Bentham dans la famille des libéraux rationalistes au côté d’Emmanuel Kant. Contrairement à Rosenblum, la démonstration de Hoogensen se fonde très largement sur l’idée que l’internationalisme benthamien ne s’explique pas uniquement à partir de la seule référence à l’« utilité commune ». Elle s’oppose alors frontalement à la lecture internationaliste très verticale du politique puisque les États ne sont plus les atomes premiers de l’international et les rapports inter-étatiques ne sont pas les seuls phénomènes de la politique internationale. Dans cette nouvelle interprétation, c’est moins l’idée d’État dans son rapport à d’autres États (et encore moins son

¹⁸ *The Works of Jeremy Bentham*, ed. John Bowring, Vol. II-XI, éd. J. Bowring, [reprint of 1843] Edimbourg, Thoemmes Press, 1995.

¹⁹ Voir à propos de l’histoire éditoriale des textes benthamiens : *Bentham, A Guide for the Perplexed*, chap.2 « Which Bentham ? », Londres, Continuum, 2009, p.19-44.

²⁰ En effet, la plupart des articles en langue française comme anglaise portant sur ces sujets renvoient abondamment au texte « *Principles of International Law* », Vol. II, *The Works of Jeremy Bentham*, ed. J. Bowring, 1843, Edimbourg, p.540-560. La consultation des manuscrits détenus à Londres montre clairement que ce texte est une reconstruction effectuée par Bowring et Smith (secrétaire de Bentham) [Manuscrits (UC xxv, 1-130)].

²¹ *Paix et guerre entre les nations*, R. Aron, [1962], Paris, Calman-Lévy, rééd. 2004, p. 720-721.

²² *Théorie des relations internationales*, Dario Battistella, 4ème édition, Paris, Presses de SciencesPo, 2012, p.186.

²³ *Justice beyond Borders, A Global Political Theory*, Simon Caney, Oxford, Oxford University Press, 2005, p.15.

²⁴ *Models of international organization in perpetual peace projects*, Daniele Archibugi, *Review of International Studies* (1992), 18, p. 295-317.

rapprochement de la « Raison d'État ») qui organise la théorie des relations internationales de Bentham que la manière dont la « sécurité » des intérêts est pensée dans ses différents aspects (État-État ; Individus-État). Pour Hoogensen, la « sécurité des espérances²⁵ » met en perspective la compréhension de la théorie des relations internationales benthamiennes en montrant comment le rapport individu-État est constitutif de cette théorie.

La « sécurité » est un concept plurivoque et central dans la pensée benthamienne. C'est tout d'abord une des quatre fins subordonnées au principe d'utilité (sécurité, égalité, subsistance et abondance) lesquelles organisent ensemble la réalisation du *plus grand bonheur pour le plus grand nombre*. La « sécurité des espérances » caractérise en premier lieu le rapport entre le souverain et les individus. Le souverain, par son action politique mais aussi par les lois qui sont votées au Parlement, fait connaître sa volonté aux individus de sorte que leurs espérances se modifient en prenant connaissance de sa volonté. Pour Hoogensen la « sécurité des espérances » est alors l'une des modalités de la rationalité qui conduit les relations et échanges interétatiques. En effet, en se concentrant sur ce concept, elle puise dans un texte en particulier l'idée que le rapport entre institution et individu est pluriel et dynamique chez Bentham. *Of Subjects, or of the Personal Extent of the Dominion of the Laws, and Of War, considered in respect of its Causes and Consequences* est le texte²⁶ qui met en question le rapport entre le souverain et l'individu et révèle les multiples relations dynamiques existant entre l'individu (le national, l'étranger, l'enfant, l'individu très mobile, l'individu naturalisé, etc.) et le souverain. La théorie des relations internationales n'est pas figée dans le rapport entre États mais dans un rapport inclusif, puisque c'est le rapport de la sécurité et de la liberté des individus et des États qui ordonne pour une grande partie cette théorie des relations internationales. Contrairement à Rosenblum, l'interprétation libérale de Hoogensen poursuit l'idée que si la possibilité de la guerre n'est pas entièrement évacuée dans cette théorie, c'est parce que la sécurité se déploie dans un complexe mécanisme de pouvoirs. Le pouvoir de l'opinion publique, de la publicité et de la transparence conduisent en effet les gouvernés à contrôler le pouvoir des gouvernants et veillent ainsi à la sécurité de la société et en même temps à la réalisation du bonheur de tous. La guerre comprise comme une « procédure » renvoie alors à la manière dont les règles constitutionnelles organisent à la fois

²⁵ Il faut noter ici qu'Hoogensen hérite ici très largement de la lecture effectuée par Paul J. Kelly sur le rôle joué par le principe de la « sécurité des espérances » dans la compréhension du droit civil et de la justice distributive chez Bentham. Voir : *Utilitarianism and Distributive Justice, Jeremy Bentham and the Civil Law*, P. J. Kelly, chap.7, Oxford, Oxford Clarendon Press, 1990, p.168-207.

²⁶ *Principles of International Law*, Jeremy Bentham, *The Works of Jeremy Bentham*, éd. J. Bowring, Vol. II, [reprint of 1843] Edimbourg, Thoemmes Press, 1995, p. 544-548.

la « sécurité des espérances » tout en participant à la constitution d'un système de coopération internationale visant la paix dans la société internationale. Hoogensen comprend alors la référence à la « paix perpétuelle » comme une référence classique qui fait état de la reconnaissance de la valeur morale de la paix et de son importance dans la tradition libérale. Comme telle, l'expression de « paix perpétuelle » est aussi le produit de l'époque puisque l'expression connaît un regain d'intérêt dans l'Europe de la fin du XVIII^e siècle.

L'interprétation d'Hoogensen revêt elle aussi plusieurs limites. Tout d'abord, son travail critique des manuscrits prend une place très importante dans son interprétation. Elle délimite en effet un corpus restreint des œuvres benthamiennes et ne met pas à l'épreuve la « sécurité des espérances » avec la pensée concrète des institutions nationales, transnationales et internationales développées par Bentham. Ensuite, l'internationalisme libéral de Bentham mis en évidence par Hoogensen écarte pour partie l'intelligence croisée de la morale et du droit dans la pensée benthamienne dans la compréhension de la valeur de la paix, de la justice ou encore des droits des individus sur la scène mondiale. Enfin, en choisissant de se concentrer uniquement sur la pensée internationale de Bentham, celle-ci procède comme si la dimension internationale n'était qu'un volet spécifique et auxiliaire de la pensée de Bentham présumant ainsi que l'utilitarisme benthamien consacre bel et bien la séparation entre politique interne, nationale et politique mondiale et internationale.

Nous avons donc compris comment la pensée de Bentham a pu être interprétée comme un internationalisme. Malgré la force de ces études, celles-ci souffrent d'insuffisance méthodologique et analytique. Aucune des deux interprétations ne se fonde sur une lecture complète des œuvres benthamiennes mais privilégie soit l'ancienne édition défectueuse soit une attention au seul texte issue de la boîte xxv anciennement publié sous le titre *Principles of International Law*. Mais aussi, aucune des deux interprétations n'interroge dans toute sa dimension comment le principe d'utilité pense que les conditions de réalisation *du plus grand bonheur pour le plus grand nombre* passe par une intelligence renouvelée de la souveraineté de l'État et de la manière dont celle-ci peut, par l'ensemble d'institutions et d'administrations que rassemble l'État moderne, décider et atteindre le plus grand bonheur pour l'humanité.

II – *Le plus grand bonheur pour le plus grand nombre* : les voies indirectes du cosmopolitisme benthamien.

Le principe *du plus grand bonheur pour le plus grand nombre* n'est pas limité par un sens et une fonction nationale mais trouve, à l'inverse, son élucidation véritable lorsque toute sa dimension cosmopolitique est restituée à partir de la pensée benthamienne. En effet, le cosmopolitisme benthamien²⁷ se justifie (i) par le refus de restreindre l'égle considération morale de chaque individu à partir de la considération des frontières nationales au nom d'une conception de la justice ou de la communauté politique mais commande à l'inverse (ii) l'organisation des relations juridiques et morales des individus en responsabilités publiques œuvrant à la recherche *du plus grand bonheur pour le plus grand nombre*. Cette organisation est fondée d'une part, sur la constitutionnalisation du droit international et, d'autre part, sur une théorie de la responsabilité des individus ayant une fonction publique conduisant ultimement à la cosmopolitisation de l'État et à sa redéfinition comme « Gouvernement Cosmopolitique ». Cette interprétation propose de comprendre que l'utilitarisme benthamien n'inclut pas par accident ou encore de manière auxiliaire un volet cosmopolitique mais, au contraire, qu'en son cœur l'idée cosmopolitique organise l'intelligence même de la maxime utilitariste et les conditions nécessaires de sa réalisation. En son sens plein, la maxime utilitariste a nécessairement un sens cosmopolitique puisque la nécessité de la paix perpétuelle et du règlement des guerres sont bien ultimement requises par son sens prospectif. À partir de ce parcours dans la pensée benthamienne, nous souhaitons ainsi expliquer le sens cosmopolitique que revêt chez Bentham le principe *du plus grand bonheur pour le plus grand nombre*.

²⁷ Quelques travaux sont récemment apparus en faveur du cosmopolitisme benthamien. *Varieties of Cosmopolitanism: Bentham and Kant on International Politics*, P. Niesen, in, *Kant's Perpetual Peace. New Interpretative Essays*, éd. L. Caranti, Luis University Press, 2006, p. 247-289. *The 'West divided'?, Bentham and Kant on law and ethics in foreign policy*, P. Niesen, in, *Rethinking Ethical Foreign Policy, Pitfalls, possibilities and paradoxes*, éd. David Chandler & Volker Heins, Routledge, 2007, p.93-115. *A Turn to Empire, The Rise of Imperial Liberalism in Britain and France*, J. Pitts, Princeton, Princeton University Press, 2005. *Globalizing Jeremy Bentham*, David Armitage, *History of Political Thought*, Vol. XXXII, N°1, Spring 2011. Robert Loring, « The Role of Universal Jurisprudence in Bentham's Legal Cosmopolitanism », *Revue d'études benthamiennes* [En ligne], 13 | 2014, mis en ligne le 01 octobre 2014, consulté le 20 avril 2016. URL : <http://etudes-benthamiennes.revues.org/749>. Benjamin Bourcier, Le concept de "citoyen du monde" chez J. Bentham, dans, *Lumières*, numéro spécial « Politique et Cosmopolitique », dir. T. Coignard et L. Lourme, Presses de l'Université de Bordeaux III, 2016, p.47-58. Benjamin Bourcier, Jeremy Bentham et le cosmopolitisme juridique, dans, *Le Cosmopolitisme Juridique*, dir. Olivier de Frouville, Paris, Pedone, 2015, p.99-111.

Quelques éléments de méthode

Contrairement aux lectures faites de sa pensée internationale, notre interprétation prend pour acquis les écrits benthamiens dans leur globalité²⁸ et intègrent aussi des transcriptions²⁹ inédites des manuscrits benthamiens. Les transcriptions de manuscrits sont ici des éléments textuels venant développer et expliciter les idées relevant de la dimension cosmopolitique qui transparait déjà dans les œuvres majeures³⁰ de Bentham. De par leur genèse et leur

²⁸ *An Introduction to the Principles of Morals and Legislation*, Jeremy Bentham, *The Collected Works of Jeremy Bentham*, éd. J.H. Burns & H.L.A. Hart, London, The Athlone Press, 1970. *A Comment on The Commentaries & A Fragment on Government*, Jeremy Bentham, *The Collected Works of Jeremy Bentham*, éd. J.H. Burns & H.L.A. Hart, Oxford, Oxford Clarendon Press, 1976. *Chrestomathia*, Jeremy Bentham, *The Collected works of Jeremy Bentham*, éd. M.J. Smith and W.H. Burston, Oxford, Oxford Clarendon Press, 1983. *Colonies, Commerce, and Constitutional Law Rid yourselves of ultramarina and other writings on Spain and Spanish America*, Jeremy Bentham, éd. P. Schofield, *The Collected Works of Jeremy Bentham*, Oxford, Oxford Clarendon Press, 1995. *Constitutional Code*, Vol. I, Jeremy Bentham, éd. J. H. Burns & F. Rosen, *The Collected Works of Jeremy Bentham*, Oxford, Oxford Clarendon Press, 1989. *Deontology; together with A table of the Springs of Action and the Article on Utilitarianism*, Jeremy Bentham, *Clarendon Press*, éd. A. Goldworth, Oxford, Oxford Clarendon Press, 1983. *First Preparatory Principles to Constitutional Code*, Jeremy Bentham, *The Collected Works of Jeremy Bentham*, éd. P. Schofield, Oxford Clarendon Press, 1989. *Legislator of the world*, Jeremy Bentham, *The Collected Works of Jeremy Bentham*, éd. P. Schofield and J. Harris, Oxford, Oxford Clarendon Press, 1998. *Not Paul but Jesus*, Jeremy Bentham, Vol. III, *Doctrine*, The Bentham Project, UCL, 2013. [disponible sur le site du *Bentham Project*: <http://www.ucl.ac.uk/Bentham-Project/publications/npbj/npbj.html>] *Official Aptitude Maximized, Expense Minimized*, Jeremy Bentham, *The Collected Works of Jeremy Bentham*, éd. P. Schofield, Oxford, Oxford Clarendon Press, 1993. *Of Laws in General*, J. Bentham, éd. H.L.A. Hart, Athlone Press, 1970. *Of The Limits of the Penal Branch of Jurisprudence*, J. Bentham, *The Collected Works of Jeremy Bentham*, éd. P. Schofield, Oxford, Oxford Clarendon Press, 2010. *On The Liberty of the Press and other writings for Spain and Portugal*, Jeremy Bentham, *The Collected Works of Jeremy Bentham*, éd. P. Schofield, Oxford, Oxford Clarendon Press, 2012. *Right, Representation and the writing on the French Revolution with Nonsense upon Stilts*, Jeremy Bentham, *The Collected works of Jeremy Bentham*, éd. P. Schofield, C. Pease-Watkin and C. Blamires, Oxford, Oxford Clarendon Press, 2002. *Securities against misrule*, Jeremy Bentham, *The Collected Works of Jeremy Bentham*, éd. P. Schofield, Oxford, Oxford Clarendon Press, 1995. *The Book of Fallacies*, Jeremy Bentham, *The Collected Works of Jeremy Bentham*, éd. P. Schofield, Oxford, Oxford Clarendon Press, 2016. *Writings on Political Economy*, Vol. I, Jeremy Bentham, *The Collected Works of Jeremy Bentham*, éd. M. Quinn, Oxford, Oxford Clarendon Press, 2016. *Writings on Poor Laws*, Vol. II, Jeremy Bentham, *The Collected Works of Jeremy Bentham*, éd. M. Quinn, Oxford, Oxford Clarendon Press, 2010. *Preparatory Principles*, Jeremy Bentham, *The Collected Works of Jeremy Bentham*, éd. D. G. Long & P. Schofield, Oxford, Oxford Clarendon Press, 2016.

²⁹ [UC, xxv 1-135v]

[UC, clxx -170-208]

[UC, xxxiii- 30-38]

³⁰ Nous pensons ici à: *An Introduction to the Principles of Morals and Legislation*, Jeremy Bentham, *The Collected Works of Jeremy Bentham*, éd. J.H. Burns & H.L.A. Hart, London, The Athlone Press, 1970. *Colonies, Commerce, and Constitutional Law Rid yourselves of ultramarina and other writings on Spain and Spanish America*, Jeremy Bentham, éd. P. Schofield, *The Collected Works of Jeremy Bentham*, Oxford, Oxford Clarendon Press, 1995. *Constitutional Code*, Vol. I, Jeremy Bentham, éd. J. H. Burns & F. Rosen, *The Collected Works of Jeremy Bentham*, Oxford, Oxford Clarendon Press, 1989. *Of The Limits of the Penal Branch of Jurisprudence*, J. Bentham, *The Collected Works of Jeremy Bentham*, éd. P. Schofield, Oxford, Oxford Clarendon Press, 2010. *Writings on Political Economy*, Vol. I, Jeremy Bentham, *The Collected Works of Jeremy Bentham*, éd. M. Quinn, Oxford, Oxford Clarendon Press, 2016. *First Preparatory Principles to Constitutional Code*, Jeremy Bentham, *The Collected Works of Jeremy Bentham*, éd. P. Schofield, Oxford Clarendon Press, 1989. *Legislator of the world*, Jeremy Bentham, *The Collected Works of Jeremy Bentham*, éd. P. Schofield and J. Harris, Oxford, Oxford Clarendon Press, 1998.

constitution fragmentaire, ces manuscrits permettent de comprendre la cohérence de la pensée cosmopolitique benthamienne. Revenons sur ses manuscrits et le contexte de leur rédaction.

Les transcriptions des manuscrits révèlent une coïncidence de temps entre l'écriture des pages sur le droit international, les relations internationales et la guerre, et l'écriture d'*Of the Limits of the Penal Branch of Jurisprudence* et d'autres écrits de *Projet Matière/ Projet Forme*.

Le 20 Janvier 1789, le Marquis de Lansdowne écrit à Bentham : « J'espère avoir votre accord à propos de l'autre sujet que vous mentionnez : l'exploitation coloniale, l'invasion de la Hollande, la déclaration suédoise et la guerre Turque. » Deux mois plus tard, Lansdowne écrit à nouveau: « Le Roi de Suède avance à une rare cadence sans connaître la moindre indignation de votre part ou de la mienne. Je crois qu'il ne la connaît pas. J'espère que vous le rendrez sensible à la vôtre, et pour cela il n'y a qu'une seule voie, celle d'en appeler à l'opinion publique européenne. Si les peuples des différents pays pouvaient se comprendre les uns les autres et être conduits à adopter une demi-douzaine de principes généraux, leurs serviteurs ne se risqueraient pas alors à jouer de tel coup. J'espère qu'après avoir donné à la France un nouveau Code, vous ne souffrirez pas d'interférer en établissant avec votre plume de tels principes.

Au printemps et à l'été 1789, Bentham suivit la suggestion de Lansdowne et se mit à écrire un ensemble important de manuscrits sous la forme de brouillon portant sur les sujets de la guerre, la paix et le droit international. Les intentions de Bentham à l'égard de la présentation de ses idées semblent avoir changée plusieurs fois au cours de l'année 1789 comme le montre les titres qui apparaissent sur ces brouillons et l'éventail de sous-titres qui apparaissent dans ceux-ci. Bentham n'a jamais écrit de textes complets à partir de ce matériel et n'a publié qu'une fraction de cet ensemble de sorte que ce projet ou ces projets demeurent dans une forme et condition inchoative, inaboutie à partir de laquelle il est impossible d'établir des conclusions définitives concernant ses intentions.³¹

Comme l'explique Michael Quinn dans l'introduction éditoriale de *Writings on Political Economy, Vol. I*, la genèse des textes issus de la boîte xxv participe assez largement de la

³¹ *Writings on Political Economy*, Jeremy Bentham, Introduction, *The Collected Works of Jeremy Bentham*, éd. M. Quinn, Oxford, Oxford Clarendon Press, 2016, p.liii-lix.

volonté de Bentham de commenter et présenter ses critiques contre l'expansion coloniale et les conduites hégémoniques des puissances européennes dans le contexte difficile de la politique internationale européenne (notamment dû au jeune William Pitt³²) pour enfin proposer des réponses pratiques articulées à ses idées philosophiques en matière de politique internationale. Au-delà de ce contexte spécifique, les manuscrits en l'état sont des projets de brouillons et écrits éparses que Bentham semblait rassembler sous le titre « Internat[ional]. Pacific[ation] et Émancip[ation] » et dont l'*Ordo* présente quatre textes. Dans l'*Ordo*, Bentham donne le titre de son travail, intitulé - « Plan de la paix universelle et perpétuelle » - et indique brièvement le plan qu'il pense suivre :

1. Méfaits de l'empire étendu » qui doit inclure « 4. Agrandissement de l'empire n'augmente pas la sécurité. 5. Plan d'émancipation générale. 6. Influence de ce plan sur les intérêts de plusieurs États. 7. Qu'un tel plan n'est pas visionnaire et que le monde est prêt pour celui-ci. 8. Moyens de préserver le plan de pacification – le Congrès Européen. 9. Moyens pour faire adopter ce plan.³³

Cette présentation sommaire du contexte d'écriture et de la genèse des écrits de la boîte xxv permet en premier lieu d'attester l'intérêt de Bentham pour les questions internationales dès la fin du XVIII^e siècle mais aussi d'asseoir l'idée que ces écrits, aussi fragmentaires et difficiles soient-ils, participent bien au même titre que l'*Introduction aux principes de morale et de législation* au projet de composer le *Pannomion* (un code complet du droit), c'est-à-dire, de proposer sur la base d'un ensemble de codes utilitaristes des institutions permettant de refonder les sociétés et le monde en vue *du plus grand bonheur pour le plus grand nombre*.

La pensée cosmopolitique benthamienne trouve des racines philosophiques profondes qui vont jusqu'à interroger très largement la « philosophie première³⁴ » benthamienne. En effet, penser le « monde » est chez Bentham une nécessité fondée sur le tournant eudémonique de son épistémologie puisque la valeur pratique du « monde », c'est-à-dire, la pensée du bien-être dans la vie des hommes guide absolument la « philosophie première »

³² Bentham oppose explicitement ses vues contre celles de William Pitt : « Son plan est d'ajouter des charges, le mien est de se débarrasser de tous. Son plan est de conserver la nation dans un état infructueux perpétuel, dangereux et violent, mon plan est la paix finale et perpétuelle. » Stephen Conway, *Bentham versus Pitt: Jeremy Bentham and British Foreign Policy 1789*, *Historical Journal* 30, 4, 1987, p. 791-809.

³³[UC, xxv-112]

³⁴ Expression empruntée à Jean-Pierre Cléro et Christian Laval : *De l'ontologie et autres textes sur les fictions*, Jeremy Bentham, texte établi par P. Schofield, trad. J-P Cléro et C. Laval, coll. « Points Essais », Paris, Editions du Seuil, 1997, p.17.

benthamienne. Contrairement à une épistémologie fondée sur un « empirisme classique », Bentham renouvelle le rapport entre le bien-être, le langage et le réel pour penser la valeur pratique du monde pour la vie des hommes. Ce développement théorique de la pensée cosmopolitique benthamienne n'est cependant qu'une étape en vue de l'idée centrale qui est au cœur de toute la pensée benthamienne et fonde par-là même son cosmopolitisme.

Bentham a toujours lié la recherche de la promotion du bonheur à une attention extrême à ce que les *ruling few* (gouvernants) ne sacrifient pas le bonheur du plus grand nombre au profit de leurs propres intérêts. Ainsi, Bentham appartient à la tradition des philosophes libéraux qui, en même temps qu'ils œuvrent à une théorie politique et juridique reconnaissant la légitimité et l'utilité des institutions, restent profondément méfiant à l'égard de leur fonctionnement et de leurs effets. Cette grande méfiance prend chez Bentham la forme d'une réflexion riche, complexe et originale sur les institutions publiques. La responsabilité de celles-ci est pensée suivant un modèle non pas de mesure empirique de la vertu des garanties contrôlant l'activité des *ruling few* (gouvernants) mais à une théorie d'imputation normative de la responsabilité valant pour chaque fonctionnaire public en fonction de son rang dans la hiérarchie bureaucratique, de sa fonction, de ses décisions et actions comprises suivant l'individualisation extrême de la singularité morale de chaque acte dont il peut être identifié comme responsable dans le contexte de sa situation institutionnelle. Cette manière de résoudre la question de la responsabilité des institutions publiques à partir de l'individualisation extrême de la responsabilité de chaque individu disposant d'une charge publique conduit Bentham à réviser la théorie de l'État moderne. L'État n'est pas une personne morale ni une personne juridique ayant comme tel des devoirs et droits spécifiques puisqu'à l'inverse, par l'action de chaque fonctionnaire et les responsabilités qui lui incombent, l'État est alors un « gouvernant cosmopolite » œuvrant à la réalisation *du plus grand bonheur pour le plus grand nombre* dans le monde.

La cosmopolitisation de l'État est organisée chez Bentham à partir de deux conditions. En premier lieu, l'édifice juridique est l'architecture de cette cosmopolitisation de l'État. Bentham part d'une réflexion délaissant les théories du contrat, le fondement naturaliste, l'idée de hiérarchie des normes juridiques et l'idée de personnalité morale de l'État. Plutôt que de penser les branches du droit comme des sphères autonomes de la normativité juridique, la réflexion juridique benthamienne innove au contact de la pensée de l'utilité. En effet, d'une « loi » doit résulter la promotion du plus grand bonheur, autrement dit, des actions, des événements, des pratiques, des élans orientant les chemins de la vie sociale et institutionnelle de sorte que le bonheur de tous soit promu. Mais aussi, d'une « loi » doit résulter un accord

des lois entre elles pour ne pas contrevenir à la promotion du bonheur pour le plus grand nombre. Le rapport entre les lois importe alors peut-être autant que la lecture verticale du droit allant du souverain au particulier. Enfin, pour Bentham, une « loi » ne vaut pas seulement en elle-même puisque, définissant des droits, obligations et infractions, son autorité, sa force normative comme son sens ne sont pas compréhensibles indépendamment du tissu de relations acquises par son inscription dans un ensemble juridique ayant une extension dépassant le national.

En ce sens, on comprend en quoi le modèle de la chaîne juridique³⁵ devient central dans la fabrique de l'édifice juridique sous-tendant son cosmopolitisme. Cette chaîne juridique permet de penser non seulement le rapport entre l'autorité normative d'une loi et son efficacité mais aussi le rapport du droit international au droit constitutionnel et aux lois internes. Suivant ce modèle de la chaîne juridique, l'État n'est plus que l'opérateur concentrant institutionnellement et traduisant dans la responsabilité des fonctionnaires publics le code utilitariste en vue du plus grand bonheur pour le plus grand nombre. En empruntant un langage plus contemporain, nous pourrions dire que chez Bentham, la constitutionnalisation du droit international est au cœur de la cosmopolitisation de l'État.

En second lieu, la justice est pensée à partir de la question de la responsabilité de la contribution des hommes ayant de par leur charge publique le destin du bonheur du plus grand nombre dans leurs mains. Si chaque individu disposant d'une charge publique (ministre, haut fonctionnaire travaillant dans un cabinet ministériel, député, simple fonctionnaires de l'État, etc.) agit de telle sorte que ses responsabilités morales et juridiques utilitaristes soient respectées à la façon dont le prescrivent les codes utilitaristes chez Bentham, alors l'action du « gouvernant cosmopolite » qu'est l'État œuvre en faveur de la paix perpétuelle, c'est-à-dire, de la pacification du monde comme semble le penser Bentham.

Cette cosmopolitisation de l'État renvoie à l'idée d'un modèle cosmopolitique qui ne prend véritablement sa mesure qu'en consacrant paradoxalement le rôle des institutions et de l'État dans la réalisation des idéaux cosmopolitiques. Pour Bentham, ceci accompagne en fait nécessairement la compréhension du principe d'utilité. Même s'il est en effet, dans une certaine mesure, paradoxal que l'adage utilitariste n'acquiert véritablement toute sa portée qu'à la condition que tous les membres et toutes les institutions publiques de l'État deviennent les artisans par lesquels la réalisation du plus grand bonheur pour le plus grand nombre

³⁵ Guillaume Tusseau, *An Old English Tale ? Bentham's Theory of the Force of a Law*, dans, *The Legal Philosophy and Influence of Jeremy Bentham, Essays on Of the Limits of the Penal Branch of Jurisprudence*, dir. G. Tusseau, Routledge, 2014, p.80-134.

devient effective et sensée, le paradoxe disparaît lorsque les voies indirectes par lesquelles se déploie le principe d'utilité dans l'aménagement institutionnel, le droit constitutionnel, la théorie administrative et bureaucratique de l'État, le modèle de la chaîne des normes juridiques sont comprises comme une théorie cosmopolitique utilitariste œuvrant ensemble à l'édification d'un monde meilleur, c'est-à-dire, au progrès du bonheur dans le monde.

En conclusion, nous comprenons bien alors pourquoi et comment le cosmopolitisme est au cœur de la pensée utilitariste du philosophe londonien et façonne de l'intérieur la bonne compréhension et la réalisation du principe d'utilité. En ce sens, ce principe bien compris est nécessairement cosmopolitique puisqu'il œuvre au plus grand bonheur pour le plus grand nombre dans le monde. Il ne saurait y avoir d'utilitariste nationaliste qu'au prix d'une torsion totale de l'intelligence du principe d'utilité pour Bentham. Cette lecture conduit nécessairement à réinterroger la participation de l'utilitarisme au cosmopolitisme contemporain comme à réinterroger l'histoire du cosmopolitisme moderne. L'élucidation de la pensée benthamienne encourage nous semble-t-il à reconsidérer cette relation comme étant, avant toute chose, éminemment problématique.